

Compte rendu de réunion

Commission de Quartier 5.3
Saint-Michel – Le Busca – Empalot – Saint-Agne

Le 27 novembre 2017

- **Lieu :** Muséum de Toulouse – 35, allée Jules Guesde
- **Nombre de Participants :** 80
- **Élus présents :**
 - Sophia BELKACEM – GONZALEZ de CANALES : Maire de Quartier 5.3 (Saint-Michel / Le Busca / Empalot / Saint-Agne) ;
 - Jean-Baptiste de SCORRAILLE : Conseiller Municipal Délégué en charge de la Mémoire et du monde combattant ;
 - Djillali LAHIANI : Adjoint au Maire en charge des Centres de Loisirs et de vacances, de l'Accueil et insertion des migrants et de Toulouse Diversité.
- **Services municipaux et métropolitains présents :**
 - François LAJUZZAN, Directeur Général Adjoint aux Affaires Culturelles – Ville de Toulouse ;
 - Julia GAILLARD, Chargée de Mission – Direction Générale Adjointe aux Affaires Culturelles – Ville de Toulouse ;
 - Fabrice Le GOFF, Responsable de Secteur – Police Municipale – Ville de Toulouse ;
 - Florent WAEGHEMAEKER, Chargé de Secteur Sud-Est – Direction de l'Action Territoriale, Secteur Sud-Est – Ville de Toulouse ;
 - Philippe KEMPF, Référent de Quartier 5.3 – Direction de l'Action Territoriale, Secteur Sud-Est – Ville de Toulouse.

Mme BELKACEM – GONZALEZ de CANALES souhaite la bienvenue aux habitants, aux élus et aux représentants des services présents pour la Commission de Quartier.

Mme BELKACEM – GONZALEZ de CANALES rappelle qu'il y a deux Commissions de Quartier par an. Ce moment de rencontre est très important pour que les habitants aient des informations sur leur quartier. C'est aussi un moyen d'échanger avec eux sur les sujets à l'ordre du jour et lors des questions diverses en fin de réunion.

Le Maire de Quartier rappelle qu'il y a un Bureau de la Commission de Quartier composé d'associations du quartier 5.3. L'ordre du jour de la Commission de ce soir a été décidé avec les membres de ce Bureau.

L'ordre du jour de la rencontre est le suivant :

- Territorialisation de la Police Municipale ;
- Espace Mémoire du Castelet : le projet ;
- Actualités et questions diverses.

1 - Territorialisation de la Police Municipale

(Voir présentation diaporama)

• Échanges avec la salle :

Question : Sur les trottoirs, il y a de plus en plus de vélos, de trottinettes ou d'autres type de moyens de locomotion nouveaux qui s'installent. Cela est parfois dangereux pour les piétons. Quelle est la capacité d'intervention de la Police Municipale sur des comportements à risques de ce type d'usagers ?

Éléments de réponses : M. LE GOFF confirme que les trottoirs sont configurés d'abord pour l'usage des piétons. Nous voyons effectivement arriver depuis un certain temps de nouveaux modes de déplacement tel que des trottinettes, des trottinettes électriques, des mono-roue électriques... Pour l'instant, le législateur ne les a pas encore pris en compte. Néanmoins, à terme, la législation pourra évoluer. Il est vraisemblable qu'ils pourront utiliser les pistes cyclables. En ce qui concerne la Police Municipale, les services sont attentifs aux usages faits par les véhicules sur les trottoirs. Les scooters ou petites motos sont verbalisables sur les trottoirs. De plus, la Police Municipale est très vigilante à l'encontre du stationnement des véhicules sur les pistes cyclables, ce qui oblige les vélos à aller sur le trottoir. Par exemple, le service intervient très souvent sur la piste cyclable de la Grande rue Saint-Michel souvent encombrée, ce qui oblige les cyclistes à rouler là où ils ne devraient pas.

Pour autant, en l'attente d'une réglementation précise concernant les nouveaux modes de déplacements évoqués, c'est un appel aux règles de civisme élémentaire qui peut être lancé.

Question : Une question par rapport au nombre de policiers sur le secteur : en réalité combien y a-t-il d'agents présents sur le territoire chaque jour ?

Éléments de réponses : M. LE GOFF indique qu'avec les amplitudes horaires, il y a chaque jour et à chaque vacation deux patrouilles de deux personnes minimum. Elles peuvent néanmoins faire très rapidement appel à des renforts de la part des autres services non territorialisés de la Police Municipale en cas de besoin.

Remarque : « Nous voudrions les voir plus souvent. »

Éléments de réponses : M. LE GOFF explique que la mise en place de la territorialisation est réellement effective depuis le mois de septembre et les agents s'approprient de plus en plus le terrain. Ceux-ci vont progressivement prendre toute leur place sur l'espace public. Les habitants ne doivent pas hésiter à faire des remontées de terrain via Allô Toulouse (05 61 22 22 22) ou leur Maire de Quartier là où il y a des problèmes.

Question : Au niveau des effectifs est-il prévu davantage de policiers ?

Éléments de réponses : M. LE GOFF précise que fin 2018, la Police Municipale comptera 330 agents (ils étaient 150 en 2014). C'est l'objectif de doublement des effectifs qui est porté par le Maire de Toulouse. La mise en place des deux patrouilles peut paraître insuffisant mais elles travaillent en collaboration avec les effectifs des secteurs limitrophes. L'équipe locale peut aussi faire appel à la brigade motorisée, à la brigade d'intervention. Ainsi, en cas de problème, 12 policiers municipaux peuvent être dépêchés en quelques minutes sur site.

Question : L'enlèvement des voitures ventouses ou épaves étaient auparavant une compétence de la Police Nationale. Maintenant, c'est une compétence de la Police Municipale, qu'en est-il sur les copropriétés ?

Éléments de réponses : M. LE GOFF indique que pour les copropriétés fermées c'est au propriétaire de faire les démarches. Il y a des conventions qui sont passées avec certains bailleurs. Le coût généré est à la charge de la copropriété.

Question : Un participant remercie le Responsable de la Police Municipale pour sa présentation. Il oriente sa question sur la prévention : actuellement il y a de plus en plus de précarité sur Toulouse. La Mairie a diminué les subventions aux associations. Or, il y a un risque de ségrégation entre riches et pauvres et de concentration de la pauvreté dans les quartiers défavorisés comme Empalot sur ce quartier. Quelles actions, autres que la verbalisation, la Mairie met-elle en place vis-à-vis des plus démunis de plus en plus nombreux ? Qu'en est-il des actions sur la parentalité ?

Éléments de réponses : Mme BELKACEM – GONZALEZ de CANALES invite le participant à se rendre sur le quartier d'Empalot actuellement. La transformation du quartier est totale grâce aux millions d'euros investis par la Ville et ses partenaires dans le quartier pour le rénover et le transformer. Ces investissements sur le renouvellement urbain ont lieu depuis le premier mandat de M. MOUDENC. Ils ont été poursuivis sous la précédente Municipalité et repris par l'équipe actuelle. Il y a plus d'investissements réalisés sur les quartiers prioritaires que dans le centre ville. Dire que la Mairie de Toulouse amplifie la ségrégation dans les quartiers est faux. La volonté est que le quartier 5.3 soit ouvert à tous, qu'il y ait une vraie mixité sociale dans tout le quartier.

Toutes les associations du quartier d'Empalot impactées par le renouvellement urbain vont être relogées. Une nouvelle place commerciale va être créée. Concernant la parentalité, il s'agit d'une priorité. Par exemple, la subvention d'une association qui faisait un travail remarquable avec la prise en charge des enfants à la sortie de l'école a été récemment augmentée sur ce quartier.

M. LAHIANI indique que, dans les quartiers politiques de la ville, beaucoup plus de fonds sont dédiés à des actions de solidarité que dans le reste de la ville. Par ailleurs, des camps de personnes Roms ont été démantelés sur Toulouse avec des solutions de relogement systématiquement étudiées pour ces personnes. Il y a ainsi eu environ 600 relogements et 122 enfants scolarisés. La Ville a été citée par l'UNICEF pour ces actions exemplaires.

Effectivement, des baisses de subventions ont eu lieu. Mais toutes les associations ont été accompagnées au cas par cas.

La Ville est confrontée à des baisses de dotation de la part de l'État. Ces baisses devraient s'amplifier. Il faut savoir que c'est le fonctionnement tout entier de la collectivité qui est interrogé avec cette nouvelle donne.

Les associations restent un maillon essentiel dans une ville pour la solidarité et le travail social.

Question : Comment aider les femmes qui se retrouvent à la rue avec leurs enfants dans des situations d'extrême précarité ?

Éléments de réponses : Mme BELKACEM – GONZALEZ de CANALES indique qu'il y a, à Toulouse et partout en France, des associations qui œuvrent pour ces femmes en grande difficulté. Par exemple, l'APIAF (Association Promotion Initiatives Autonomes des Femmes), qui a des appartements d'urgence, et le secours catholique à Toulouse interviennent sur ce type de problèmes. Mais c'est aussi et surtout une compétence du Conseil Départemental de prendre en charge ces personnes. Effectivement, ces problématiques ne tendent malheureusement pas à diminuer.

Intervention : M. BARES se présente en tant que Conseiller Municipal d'opposition et indique que malgré le doublement des effectifs de la Police Municipale, ce qu'il reconnaît être une bonne chose en soi, d'autres services de la Ville ont à souffrir de baisse d'effectifs, ce qu'il estime être préjudiciable à la cohésion sociale du territoire. De plus, M. BARES considère que le doublement des effectifs de Police Municipale a un effet pervers qui est celui de la baisse concomitante des effectifs de Police Nationale ; les services de l'État pouvant estimer que la Ville prenant en charge davantage les hausses d'effectifs, les services de l'État peuvent se retirer plus facilement n'ayant plus à assumer un certain nombre de tâches.

Éléments de réponses : Mme BELKACEM – GONZALEZ de CANALES rappelle qu'un des engagements fort de la Municipalité actuelle portait sur la sécurité des Toulousains déclinée en plusieurs étapes. Aujourd'hui est présentée la territorialisation de la Police Municipale. Il ne s'agit pas d'engager la polémique mais d'informer les habitants. Depuis le début du mandat, l'enjeu était de porter le nombre de caméras de vidéo protection sur la ville à 350, ce qui a été réalisé. Il y avait effectivement ensuite le doublement des effectifs de Police Municipale afin de parvenir à 330 agents, ce qui sera réalisé sans aucun doute en 2018. De plus, le service Allô Toulouse reste un service municipal ouvert 24H/24 à l'écoute des Toulousains sur leurs problématiques du quotidien. La sécurité est donc effectivement une priorité pour l'équipe municipale en place.

Mme BELKACEM – GONZALEZ de CANALES indique être stupéfaite par la démonstration selon laquelle la hausse des effectifs de Police Municipale engendrerait la baisse des effectifs de Police Nationale. Ces services n'ont pas les mêmes missions.

De plus, c'est tout le contraire qui est recherché : M. le Maire, Jean-Luc MOUDENC, a encore écrit récemment au Ministre de l'Intérieur afin de demander un renfort sur les effectifs de policiers nationaux à Toulouse. C'est un renfort qui est demandé sur les compétences que porte l'État en matière de sécurité sur le territoire toulousain.

Question : En rapport à la tranquillité publique : il y a, dans le jardin du musée Labit, de plus en plus de fêtes, est-ce normal ?

Éléments de réponses : Mme BELKACEM – GONZALEZ de CANALES confirme avoir été saisie depuis quelque temps par des habitants concernant les manifestations au niveau du Jardin des Plantes et d'autres jardins à proximité. Le Maire de Quartier indique qu'elle sera très vigilante sur les autorisations futures d'occupations de ce type dans les jardins publics.

Remarque : Boulevard Delacourtie au niveau du n°18, la façade d'un coffret électrique est ouverte, cela est dangereux.

Éléments de réponses : Mme BELKACEM – GONZALEZ de CANALES précise que cette information sera transmise au service concerné. Mais cette demande peut très bien ne pas attendre la Commission de Quartier et toute demande de ce type peut être adressée directement à Allô Toulouse au 05 61 22 22 22.

2 : Présentation du Projet d'Espace Mémoire du Castelet de l'ancienne prison Saint-Michel :

Introduction de M. LAJUZAN, Directeur Général Adjoint à la Culture : le projet de Castelet est ancien mais nous sommes passés à la vitesse supérieure en janvier, avec l'arrivée de Mme GAILLARD, Chargée de Mission sur le projet. Aujourd'hui, ce projet est porté par deux élus de la Ville de Toulouse : M. DE SCORRAILLE, au titre de sa délégation sur la Mémoire et le monde combattant et M. GRASS, au titre de sa délégation sur la Culture. Ces deux élus ont donné des indications claires de ne pas traiter ce dossier de façon technique au sein du service culturel mais d'impliquer les associations d'anciens combattants, les associations du quartier et les habitants du quartier dans le projet. Le projet doit se faire en accord avec tous ces acteurs. Un atelier de concertation a été récemment organisé avec les associations concernées et d'autres moments ont pu permettre d'associer les habitants au projet.

Le rapport de la Chargée de Mission sur le projet a été présenté en juin aux élus et a été validé par eux dont M. le Maire.

• *Présentation du projet → voir diaporama*

Intervention de M. DE SCORRAILLE : Ce samedi dernier, M. le Maire réunissait les élus en charge de ce projet et il peut être annoncé officiellement lors de cette Commission de Quartier que la Ville s'est doté du budget pour la réalisation de l'Espace Mémoire c'est à dire près de 3 millions d'euros. M. le Maire souhaite donner un signe fort au quartier et aux anciens combattants et les travaux démarreront dès que possible afin d'envisager de pouvoir ouvrir l'Espace Mémoire sur cette fin 2019 / début 2020.

Intervention de Mme BELKACEM – GONZALEZ de CANALES : Bien sûr, il y a par ailleurs sur ce site, une concertation qui est menée avec les associations de quartier sur le projet d'Auditorium et les habitants seront associés à cette réflexion au premier semestre 2018.

• *Échanges avec la salle* :

Question : Le Comité de Quartier de Saint Michel trouve le projet admirable et beaucoup de ses propositions sont reprises dans le projet d'aménagement, notamment la partie conviviale ouverte sur le quartier. Concernant le jardin qui devrait être ouvert à proximité pour se détendre, serait-il possible que sa gestion soit transférée rapidement à la Ville avant que le projet d'auditorium ne prenne forme ?

Éléments de réponses : M. DE SCORRAILLE confirme que cette demande sera faite auprès des services de l'État.

M. DE SCORRAILLE revient sur le contenu des expositions ; elle doivent toutes avoir un rapport avec le souvenir de la Seconde Guerre Mondiale. Il s'agit de thématiques liées au souvenir, à l'histoire de la prison et à la détention.

3 / Actualité du quartier :

→ voir diaporama

4 / Questions diverses :

Question : Il semblerait que la Ville souhaite supprimer le jardin de la rue Saint-Denis ? Qu'en est-il ?

Éléments de réponses : Mme BELKACEM – GONZALEZ de CANALES confirme que la Ville est actuellement en réflexion sur le devenir de ce jardin. Cette question se pose car il est constaté, et de nombreux habitants relaient ce constat, qu'il y a un véritable problème d'occupation par des personnes qui n'ont rien à y faire, qui le dégrade et le salisse. C'est tout à fait désolant. Ce jardin était notamment fait pour les tout-petits accompagnés de leurs parents ou des assistantes maternelles du quartier. Nous réfléchissons en ce moment à l'amélioration de la situation. Bien sûr, les évolutions à venir ne peuvent être envisagées qu'avec l'avis des habitants et des associations locales.

Question : Un participant souhaite évoquer le problème de la propreté dans le quartier : le quartier est de plus en plus sale et, depuis quelque temps, le nettoyage des rues est moins fréquent. De plus, les commerçants n'ont pas de poubelles bleues, pourquoi ? Enfin, les panneaux d'affichage servant à l'information locale ne sont toujours pas installés.

Éléments de réponses : Mme BELKACEM – GONZALEZ de CANALES confirme que la propreté urbaine pose de vraies questions. La Ville ne ménage pas ses efforts pour maintenir un bon niveau de propreté et les efforts vont encore être accentués. Des investissements sont réalisés pour du nouveau matériel, la sectorisation des équipes est questionnée. Pour autant, M. le Maire est bien conscient que malgré tous les efforts réalisés le problème perdure en certains lieux et que la question des comportements doit aussi être posée à un moment donné.

Concernant les poubelles de tri sélectif pour les commerçants, l'information est bien enregistrée et les renseignements seront pris à ce sujet.

M. DE SCORRAILLE indique que depuis que M. le Maire lui a donné la responsabilité de la Démocratie Locale, son souhait a été de mettre en place des panneaux d'information par quartier. M. DE SCORRAILLE confirme que ce dossier a bien été engagé mais qu'il y a actuellement un problème de marché avec la société DECAUX. L'étude est en cours, ce qui devrait permettre d'aboutir prochainement. Ces panneaux permettraient d'afficher une information de la part de la Ville de Toulouse mais aussi des informations locales par quartier.

Question : Un participant pointe les difficultés rencontrées en terme de sécurité et tranquillité publique sur la place Lafourcade (consommation d'alcool sur la voie publique, deal, etc...). Il y a eu des efforts réalisés de la part de la Ville avec l'installation de caméras. Il faudrait néanmoins un passage plus fréquent de la part de la police. Des incivilités sont commises le soir et des passants sont importunés.

Éléments de réponses : Mme BELKACEM – GONZALEZ de CANALES indique qu'il va y avoir en décembre des patrouilles pédestres de la Police Municipale sur la rue Saint-Michel et la place Lafourcade, les policiers iront au contact des commerçants et des habitants, cela ne résoudra pas tout les problèmes mais il y aura une présence accrue pendant les fêtes qui devrait permettre de mieux sécuriser les lieux.

Pour le trafic de stupéfiants, Mme BELKACEM – GONZALEZ de CANALES confirme avoir saisi son collègue Adjoint au Maire à la Sécurité, M. ARSAC, mais il faut savoir que les enquêtes sont longues car les policiers spécialisés (Police Nationale) cherchent en priorité à intervenir à la source et démanteler les réseaux qui alimentent les petits trafics sur l'espace public.

Question : Est ce que le transfert du marché depuis la place Saint-Sernin vers les allées Paul Feuga et Jules Guesde est définitif ?

Éléments de réponses : Non, il n'est pas définitif, une fois les travaux terminés de la place Saint-Sernin, soit il retournera sur la place, soit il ira ailleurs. Il n'a pas forcément vocation à rester sur ces allées, un bilan doit être tiré de cette mesure transitoire.

Remarque : Une participante signale être bénévole sur des actions associatives à Empalot. Elle s'adresse à M. BARES en ce qui concerne la sécurité des femmes sur ce quartier. Les gens demandent de la sécurité. Il faut sortir de la polémique et voir la réalité, prendre en compte le quotidien de ces femmes qui sont parfois agressées. La présence de la Police est la bienvenue.

Question : Peut-on faire installer davantage de containers vide-ordures enterrés sur le quartier car ils sont bien plus esthétiques que les containers en plastique ?

Éléments de réponses : Mme BELKACEM – GONZALEZ de CANALES indique que ces aménagements sont effectivement de plus en plus courants sur les espaces publics qui sont rénovés. Par exemple, ce type d'installation est prévu sur la place du Busca en cours de réaménagement. Cela représente néanmoins un coût très important pour la collectivité (10 fois le prix des containers mobiles) et impose des contraintes de configuration de l'espace qui font qu'à ce jour, ces installations ne peuvent pas encore être généralisées.

Remarque : Un participant remercie les représentants de la Ville pour avoir fait mettre des distributeurs à poches pour les déjections des chiens au niveau du boulevard des Récollets.

Question : Quand les travaux de la place du Busca vont-ils démarrer ?

Réponse : Mme BELKACEM – GONZALEZ de CANALES confirme que les travaux de la place du Busca (après ceux intervenus cet été sur les réseaux par les concessionnaires) démarreront à la mi-janvier. Un courrier d'information a été adressé aux habitants par M. le Maire pour les en informer.

Question : Comment informer les Toulousains des pics de pollution ? Est-ce qu'une information par SMS est possible ?

Réponse : Mme BELKACEM – GONZALEZ de CANALES remercie l'intervenante pour cette proposition qui sera transmise au service compétent. Les renseignements seront pris pour les moyens d'informations sur ces épisodes d'alerte à la pollution de l'air (voir ci-dessous) :

Complément d'information depuis la Commission :

Vous pouvez être informé par Atmo Occitanie en cas d'épisode de pollution par plusieurs moyens :

- Information directe sur la page d'accueil du site (ex Midi-Pyrénées) :

<http://atmo-occitanie.org/>

- Suivi du compte twitter d'Atmo Occitanie : relais de l'information en cas d'épisode de pollution

- Abonnement à l'information par mail : recevez un mail en cas d'épisode de pollution : s'abonner sur la page <http://oramip.atmo-midipyrenees.org/>



En outre, c'est le Préfet qui déclenche l'alerte pollution. Cette information est transmise à tous les médias, presse écrite, radios, télés. Les panneaux d'information lumineux affichent immédiatement : « pollution de l'air, réduisez votre vitesse-20 km/h » sur toutes les voies rapides. La restriction de circulation aux véhicules les plus polluants (vignettes Crit'air 4 et Crit'air 5) n'étant mise en place que le 3^{ème} jour consécutif d'alerte, les usagers auront eu le temps d'anticiper leur mode de déplacement s'ils ont un véhicule Crit'air 4 et Crit'air 5.

Tous les gestionnaires de voies rapides (ASF, DIRSO, CD, TM) doivent immédiatement afficher les obligations de réduction de vitesse (panneaux lumineux). Les contrôles seront effectués par la Police Nationale et la Gendarmerie, par le biais de contrôles aléatoires ou radars embarqués (les radars fixes ne seront pas modifiés). Sur les premiers temps, une tolérance sera admise et de la sensibilisation sera faite auprès des automobilistes.

Madame BELKACEM – GONZALEZ de CANALES remercie les intervenants pour leurs contributions constructives sur la Commission, invite les participants au pot de l'amitié et clôt la séance.